



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-08-2025

LOTS 6 329 090 à 6 329 093 – RUE DE MONTCALM

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière, qu'il sera statué sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 588, rue De Montcalm, Berthierville.

IMMEUBLE VISÉ

La demande de dérogation mineure DM-08-2025 est présentée à l'égard des terrains identifiés comme étant les lots 6 329 090 à 6 329 093, ayant front sur la rue De Montcalm. Ces lots feront l'objet d'une opération cadastrale visant la création de deux (2) nouveaux lots distincts.

Les terrains visés sont situés à l'intérieur de la zone 4-C-66.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE

La demande vise à autoriser l'implantation de cases de stationnement dans la marge de recul avant, alors que l'article 7.10.4 du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements prévoit que, pour les habitations multifamiliales, les cases de stationnement peuvent seulement être situées dans la cour avant, les marges et cours latérales, ainsi que la marge et la cour arrière.

Des cases de stationnement sont projetées dans la marge avant du projet immobilier.

Toutefois, celles-ci seront séparées de l'emprise de la rue De Montcalm par une bande de verdure végétalisée, tel qu'illustré à la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire en date du 25 septembre 2025.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande pourra le faire à l'occasion de la séance du conseil municipal, le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné à Berthierville, ce 18 décembre 2025

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière